



AMENAGEMENT DU REC DE VEYRET – VERS UN TERRITOIRE PLUS SUR



Compte rendu de l'atelier « enjeux & hydraulique » organisé dans le cadre de la concertation préalable du projet d'aménagement du Rec de Veyret

Montredon-des-Corbières, le 24 juin 2026, de 18h05 à 20h20

1	OBJECTIFS ET DÉROULÉ DE L'ATELIER.....	1
2	PARTICIPANTS	2
3	CONTENUS DES ÉCHANGES.....	4
3.1	Remarques préalables concernant le déroulé de la concertation	4
3.2	Concernant les enjeux et le niveau de crue	4
3.3	Concernant le parti d'aménagement envisagé au stade de l'avant-projet	5
3.4	Les impacts du projet sur l'environnement et la biodiversité.....	8
3.5	Concernant le risque sur le bassin versant du Rec de Veyret et les aménagements projetés	9
3.6	Les questions et préoccupations sur le projet de manière générale : analyses-coûts-bénéfices, coûts, information du public.....	11
4	CLÔTURE ET SYNTHÈSE	12

1/12

1 Objectifs et déroulé de l'atelier

Cet atelier vise à :

- faire remonter et entendre les interrogations et préoccupations du public vis-à-vis du projet d'aménagement du Rec de Veyret ;
- échanger sur les enjeux du projet, c'est-à-dire ce qu'il cherche à protéger sur les communes de Montredon-des-Corbières et Narbonne ;
- discuter de la crue pour laquelle le projet cherche à protéger le territoire, en particulier la crue de période de retour 100 ans ;
- présenter et questionner le parti d'aménagement envisagé au stade de l'avant-projet ;
- permettre l'expression d'idées, de préoccupations ou d'alternatives possibles sur certains sujets ;
- identifier les demandes de précisions techniques, documentaires ou méthodologiques à approfondir dans la suite de la concertation préalable.

L'atelier s'est déroulé autour d'un temps d'introduction, de présentation technique et de discussion. Les échanges ont porté à la fois sur les hypothèses hydrologiques, le fonctionnement du bassin versant, le parti d'aménagement retenu au stade de l'AVP, les alternatives demandées par les participants, les ouvrages existants et les conditions de confiance dans la concertation.

Les participants ont été informés que des photographies de l'atelier seraient utilisées dans le compte rendu des échanges. Le droit à l'image a été autorisé avec la réserve qu'une légende ne cible pas les propos d'une personne ou remonte des propos erronés.

Ce compte rendu reprend de manière exhaustive ce qui a été exprimé par les participants pendant l'atelier. Le SMDA s'engage à répondre aux questions et préoccupations exprimées au cours des différents temps de concertation proposés dans un délai raisonnable.

Toutes les contributions de la concertation préalable, dont ce compte rendu, sont disponibles sur le site internet du SMDA.

2 Participants

Cet atelier a réuni 19 participants (5 élus de la commune de Montredon-des-Corbières, 5 personnes représentantes d'associations et 9 citoyens).

Jean-Marc Jansana – Mairie de Montredon

Jean-Pierre Perdigue – Mairie de Montredon

Isabelle Bastier – CCFF

Bernard Devin - Mairie de Montredon

Jean-François Cid – ACCA Montredon

Aline Geggioli

John Cantarel

Nicole Marhuenda

Yvon Tena

Elsabeth Escoabr Guzman – COPAREC

Roland Soulat – COPAREC

Joël Bert

André Bories – COPAREC

Nicole Jomier

Franck Dihomrey - Mairie de Montredon

M. Chabesson - Mairie de Montredon

Andrée Kasser

Victo Escobar Guzman

Olivier Hérail

Organisateurs	
Xavier Bélart	Président du SMDA
Laurie Durif	Secrétaire administrative du SMDA
Christophe Vergonzane	Chargé de mission SMMAR
Julien Vanwarreghem	BRLi - Directeur de projets en hydraulique et génie civil
Gwenaël Chevallet	BRLi - Chef de projet hydrologue/hydraulicien
Charlotte Ronan	Animatrice - BRLi
Julien Tora	Animateur - BRLi

Atelier tenu en présence de la garante de la Commission nationale du débat public (CNDP), Mme Rachel Vindry.

3 Contenus des échanges

Les échanges ont été capitalisés de manière exhaustive dans ce compte rendu.

3.1 Remarques préalables concernant le déroulé de la concertation

Les règles de bon déroulé de l'atelier ont été rappelées au démarrage de l'atelier, afin que chacun puisse s'exprimer et écouter les différents avis, dans un environnement d'échange serein.

Le SMDA et la garante de la CNDP ont précisé que suite à plusieurs demandes en ce sens, les comptes-rendus d'ateliers ne sont plus anonymisés, sauf si quelqu'un le demande expressément.

3.2 Concernant les enjeux et le niveau de crue

• Questions sur les enjeux

Les participants ont demandé à avoir un arrêt sur image sur la zone touchée par la crue centennale à Montredon-des-Corbières pour se rendre compte des zones impactées par l'eau. Certains estiment que la présentation met davantage en avant les enjeux de protection à Narbonne.

Les participants ont demandé quels étaient les enjeux sur la commune de Montredon-des-Corbières. BRL ingénierie répond que la zone d'activité de Montredon-des-Corbières avec ses entreprises fait partie des zones à enjeux prises en compte dans les modèles de protection contre une crue centennale.

Un participant précise que sur cette zone, ce sont uniquement des bassins de rétention qui sont concernés.

« Quand on parle de 8 500 personnes et des 200 entreprises, il n'y en a aucune à Montredon ».

• Questions sur les crues

Il a été demandé ce que représente une Q100 (crue centennale) en termes de volume d'eau tombée ?

- En pluie centennale, classiquement sur l'arc méditerranéen : estimé à 100 mm de pluie en 1h et entre 300 et 350 mm de pluie en 24h.
- En pluie décennale : estimé à 60 mm en 1h.

Un participant précise que dans le PPRi, la crue centennale est définie avec 300 mm sur 24h alors que dans le projet du SMDA, elle est définie avec 310 mm sur 24h.

Un participant s'interroge sur le fait que les études présentées ici ne tiennent pas compte du dérèglement climatique et que certaines datent un peu (PPRI en 2008, dernière étude en 2018).

« Les études ne sont-elles pas obsolètes ? Comment peut-on prendre en compte les effets du changement climatique de manière satisfaisante ? »

L'expert hydraulicien présent rappelle que sur les crues, il est difficile d'anticiper ce qui va se passer réellement, il n'y a pas de règles fixes d'augmentation des débits (les scénarios du GIEC sont variables). Dans les projets de ce type, il est préconisé de faire des analyses prudentes, en prenant en compte les enveloppes de crues maximales. Pour ce projet, on part du principe qu'on va avoir une augmentation des débits de crue. Un exercice a été fait récemment en région parisienne avec les résultats d'Explore 2 (étude sur les effets des changements climatiques), pour essayer de se projeter, et le résultat est le suivant : en 2100, une crue qui était centennale aujourd'hui sera plutôt une crue estimée à une période de retour de 75 ans. Cette analyse irait dans le sens d'une justification encore plus marquée du projet.

• Question sur les techniques utilisées

Un participant a demandé de préciser de quel type de LIDAR le SMDA s'est servi pour le projet. En effet, l'IGN a réussi à faire une copie de la France pour mesurer les risques inondations (publication qui date de 2025).

L'expert hydraulicien de BRLeIngénierie a précisé qu'il existait 3 LIDAR sur le secteur : un fait spécifiquement pour le projet en 2017 par GéoFit ; un projet RGE Alti de l'IGN ; Un tout dernier « MNT LIDAR HD » qui couvre 80 % du territoire français. On note peu de différences entre ces diverses données (hormis peut-être dans le bassin de Cap de Pla). Le LIDAR HD est une donnée très puissante qui est utilisée et les équipes techniques créent des données plus locales également pour compléter ces informations.

BRLeIngénierie propose que le participant envoie au SMDA les documents qu'il a en tête concernant ces données LIDAR.

3.3 Concernant le parti d'aménagement envisagé au stade de l'avant-projet

5/12

• Questions sur l'ancien proposé par le bureau d'étude BG

Il a été rappelé que d'autres projets de protection contre le même type de crue (centennale) existaient sur le bassin versant du Rec de Veyret et qui avaient été validés (inscrits au PAPI 2 et validés).

« Votre projet n'est pas l'unique. Quelles étaient les conditions d'abandon de ce projet ? »

Il est répondu que le CEREMA a émis beaucoup de réserves sur le projet de BG qui est mentionné. Le projet reposait notamment sur la mise en place d'un barrage à Aussières qui est positionné très en amont du bassin versant et qui ne contrôle de fait qu'une toute petite partie du bassin versant. Les estimations économiques ont aussi été remises en cause.

Un participant précise que le projet précédent, au lieu de retenir toute l'eau en amont comme dans le projet qui est présenté ici, avait une vision différente avec l'augmentation de la capacité d'évacuation du couloir endigué dans Narbonne avec un élargissement du Pont de l'avenue du Général Leclerc, avec l'installation d'un ponceau latéral.

L'expert hydraulicien de BRLe précise que cette solution entraîne la destruction de 2 maisons et que le projet prévoit également un élargissement du couloir endigué. Un participant exprime l'idée que la question des 2 maisons détruites doit être mise au regard des montjoies sur le site de la Plaine qui sont menacées par le projet.

« Le choix ça va être de dire : est ce qu'il faut détruire 2 maisons ou 30 montjoies ? ».

• Compléments sur le fonctionnement du barrage de la Plaine

Un participant a demandé, pour le barrage de la Plaine, quel était le temps qu'il fallait pour remplir ce barrage en conditions Q100 ? En réponse, il a été précisé que l'ordre de grandeur du remplissage était de l'ordre de 12 à 24 h [NB : 16 h après vérification] (tout en précisant que cela pouvait dépendre des crues). Pour la vidange, c'est de l'ordre de 2-3 jours environ.

En complément de la question précédente, les participants ont demandé ce qui se passerait lorsque l'ouvrage de la Plaine serait plein, notamment si un nouvel épisode pluvieux survenait alors que la retenue est déjà en charge. Cette question a été posée en lien avec les caractéristiques des épisodes méditerranéens, qui peuvent durer plusieurs heures ou plusieurs jours et se renouveler sur un même secteur.

En réponse, il a été précisé que le principe d'un ouvrage écrêteur est de laisser passer les petits écoulements par le pertuis de fond, puis de stocker progressivement l'eau lorsque les débits augmentent. Lorsque la capacité d'optimisation de l'ouvrage est atteinte, l'eau passe par le déversoir de crue. L'ouvrage est dimensionné pour rester sûr pour des crues très supérieures à la crue d'optimisation, avec une période de retour de l'ordre de 3 000 ans pour la sécurité de l'ouvrage (notion de crue de projet).

En complément, il a été précisé que l'objectif de protection portait sur la crue centennale. L'ouvrage est très efficace pour une large gamme de crues, avec un optimum situé entre les crues de période de retour d'environ 30 ans et 100 ans. Au-delà, son efficacité décroît progressivement : pour des événements beaucoup plus rares, il devient plus transparent hydrauliquement, mais sans rupture de l'ouvrage.

Un participant a résumé son interrogation ainsi : « une fois que le barrage est plein, la quantité d'eau qui rentre est à peu près égale à la quantité d'eau qui sort ». L'expert de BRLingénierie a confirmé que, dans un événement dépassant fortement l'objectif de protection, l'effet de laminage est réduit. Il a toutefois rappelé qu'une crue centennale suivie très rapidement d'une autre crue de même ampleur correspondrait à un événement statistiquement beaucoup plus rare que la crue centennale prise comme objectif.

Les participants ont également demandé à quel moment l'ouvrage serait plein dans le cas d'une crue de 24 h. Il a été répondu que l'ordre de grandeur dépend de la forme de l'hydrogramme et du point à partir duquel on compte le début de l'événement. Pour une crue centennale, l'ouvrage pourrait atteindre le déversoir autour de la pointe de crue, dans un ordre de grandeur de 12 à 16 h, mais les techniciens ont indiqué que le moment exact dépend de la crue simulée et devrait être lu dans les résultats de calcul.

Il a été rappelé qu'une crue réelle ne correspondra jamais exactement à la crue théorique modélisée. Les modèles ne testent donc pas une seule forme de crue, mais une gamme de débits et d'hypothèses afin d'évaluer l'efficacité de l'ouvrage dans différentes situations.

• Question de l'ouvrage de la Plaine et des scénarios alternatifs

« On va contester par tous les moyens le barrage de la Plaine - la commune de Montredon - que ce soit devant le tribunal administratif ou en occupation sur le terrain. »

Le maire de Montredon-des-Corbières estime que le SMDA doit étudier un projet alternatif, certes moins efficace mais en tout cas non contesté par le domaine d'Aussières mais aussi voulu par le domaine d'Aussières. Si on s'arque bout sur le barrage de la Plaine, le projet risque de ne pas se faire et qu'aucune protection en amont de Narbonne n'ait été prévue.

Il est rappelé par BRLingénierie qu'un ouvrage sur Aussières serait placé très en amont sur le bassin versant, et ainsi, une grande partie des eaux du bassin versant en cas de crue ne serait pas contrôlée.

« C'est déjà beaucoup ! »

• Questions sur Cap de Pla et les solutions alternatives de stockage

Plusieurs participants ont rappelé l'histoire de Cap de Pla et l'existence d'anciens projets de terrassement ou de retenue dans ce secteur. Il a notamment été indiqué que le creusement aurait pu être prolongé dans un secteur de vignes, mais que l'appellation AOC Corbières avait contribué à l'arrêt de ce projet. Certains participants estiment qu'une reprise de cette solution devrait être réexaminée, d'autant que les vignes concernées ne sont plus dans le même état aujourd'hui.

BRLi a indiqué que Cap de Pla avait bien été étudié et intégré dans les scénarios étudiés. La principale contrainte identifiée est la présence de la voie ferrée, ainsi que les contraintes associées aux remblais ferroviaires et autoroutiers. Un ouvrage longeant la voie ferrée devrait être très long, de l'ordre d'un à deux kilomètres, et serait donc très coûteux. Les intervenants techniques ont également souligné qu'il n'était pas envisageable de modifier directement l'infrastructure ferroviaire.

Concernant le potentiel de terrassement, il a été précisé que le creusement possible à Cap de Pla est aujourd'hui estimé entre 70 000 et 100 000 m³ au maximum, notamment du fait de la cote de terrassement et de la présence de la nappe phréatique. Cette hypothèse est étudiée principalement pour les matériaux nécessaires au barrage de la Plaine ; elle pourrait contribuer à augmenter la capacité de Cap de Pla, mais ne permettrait pas d'atteindre les volumes évoqués dans certaines études anciennes car les contraintes n'étaient pas les mêmes. Il est important de noter que l'état de l'art a évolué aussi.

« Les 800 000 m³ ne seraient plus possibles à l'heure actuelle. »

Il a aussi été expliqué que les volumes d'eau stockés ne produisent pas tous le même effet hydraulique selon leur localisation. Le laminage de crue dépend de la configuration de la vallée, de la position du stockage sur le bassin versant et de l'effet sur l'hydrogramme. L'expert de BRLi a ainsi rappelé qu'on ne peut pas simplement retrancher un volume d'eau stocké à Cap de Pla du volume de la crue. Selon les éléments présentés, Cap de Pla peut avoir une réelle efficacité sur de petites crues, de l'ordre de 2 à 5 ans, mais cette efficacité décroît lorsque les périodes de crues augmentent.

7/12

• Sur-inondation, engravement et entretien du pertuis de fond

Des participants ont exprimé une crainte sur la possibilité de création d'inondations nouvelles à l'amont ou à l'aval de l'ouvrage, en particulier du fait d'une accumulation possible de terre, de gravats, de limons ou de flottants dans la conduite. La question de l'indemnisation des terrains et des montjoies situés dans la zone de retenue a également été posée.

Les intervenants techniques ont indiqué que l'ouvrage crée nécessairement une sur-inondation dans la zone de retenue lorsqu'il fonctionne, mais qu'il n'a pas vocation à créer de nouvelles inondations à l'aval. Tant que le déversoir n'est pas en fonctionnement, le débit restitué à l'aval serait fortement réduit, de l'ordre de 5 à 10 m³/s, soit des valeurs nettement inférieures aux débits actuels en crue.

La conduite de fond a été décrite comme un ouvrage visitable, avec une section réduite en amont jouant le rôle de diaphragme afin de limiter le débit. Les vitesses d'écoulement, notamment lorsque la retenue est en charge, doivent permettre de chasser les limons. Les techniciens ont toutefois reconnu que le sujet des flottants en fin de crue devra être pris en compte, car des éléments végétaux peuvent se déposer et nécessiter un nettoyage après l'événement.

En complément, il a été précisé que le barrage serait un ouvrage classé, probablement en classe B. Ce classement impose au maître d'ouvrage des obligations d'entretien, de suivi et de contrôle par les services de l'État. Des inspections sont prévues après les crues, et peuvent être exigées avant un événement en cas d'alerte afin de vérifier que la conduite n'est pas engravée et que l'écoulement est possible.

Le SMDA a indiqué disposer d'un service technique pour l'entretien de ses ouvrages et pouvoir faire intervenir des prestataires si des opérations spécifiques sont nécessaires.

• Question de l'emboisement

Un participant demande si une étude complète d'emboisement des collines aurait pu être prévue, pour envisager des solutions fondées sur la nature : infiltration d'eau, retenue d'eau, diminution forte du ruissellement. Cette solution pourrait être complémentaire d'autres solutions.

Il est précisé que dans certains cas, cette solution peut en effet être envisagée, ce sont des solutions qui vont dans le bon sens et qui peuvent avoir un impact intéressant sur des petites crues, en prenant en compte les bonnes espèces. Mais sur des crues conséquentes comme celle dont on parle dans ce projet, l'impact sera assez marginal.

Il existe des aspects techniques pour lesquels le bureau d'étude fait des propositions, mais le choix de la protection est fait par les décideurs sur la base d'éléments techniques, financiers, etc.

3.4 Les impacts du projet sur l'environnement et la biodiversité

Les échanges sur les impacts environnementaux ont principalement porté sur la géologie, les réseaux karstiques, les nappes et les captages d'eau potable.

• Géologie, stabilité des sols et fondations de l'ouvrage

Un participant a interrogé les porteurs du projet sur l'importance de l'ouvrage de la Plaine au regard de la stabilité des sols, de la présence de roches sensibles, d'un miroir de faille, de forages proches et de nappes phréatiques.

BRLi a indiqué que les premières reconnaissances géotechniques avaient mis en évidence des incohérences ou des points de vigilance, notamment en rive droite. Des investigations complémentaires ont été engagées pour mieux caractériser les fondations. Les zones les plus perméables se situent principalement en rive droite, tandis que la partie centrale et la rive gauche apparaissent plus favorables à la fondation de l'ouvrage.

Il a été expliqué qu'un barrage ne se limite pas à sa partie visible : la fondation doit également être rendue étanche pour éviter que l'eau ne contourne l'ouvrage. Le projet prévoit donc un rideau d'injection : des forages permettront d'injecter un coulis de ciment afin d'étanchéifier les zones concernées. Les intervenants techniques ont souligné que ce type de traitement s'adapte en phase travaux, au fur et à mesure de la connaissance réelle de la fondation.

Sur les dimensions de ce dispositif, il a été précisé que les terrains seraient décaissés sur environ 1 à 2 mètres sur l'ensemble de l'emprise du barrage, avec une bêche d'ancrage pouvant atteindre environ 4 mètres aux endroits nécessaires. Pour les injections, l'ordre de grandeur évoqué est d'une dizaine de mètres de profondeur, sur presque toute la longueur du barrage, avec une épaisseur de coulis d'environ 1 à 2 mètres.

• Nappes phréatiques, karst et captages d'eau potable

Plusieurs participants ont insisté sur la sensibilité du contexte karstique local sur le site envisagé pour l'ouvrage écrêteur de la Plaine. Il a été rappelé que les réseaux karstiques peuvent constituer des circulations préférentielles d'eau et, en cas d'ouverture ou de rupture de continuité, des voies potentielles de pollution vers les nappes et les captages. La proximité des forages de Ratier et de la Croix-Blanche a été mentionnée à plusieurs reprises.

Un participant a expliqué que le risque principal ne concernait pas uniquement la mise en place du barrage, mais aussi la route reconstituée à proximité, qui couperait plusieurs collines en rive gauche dans une zone carbonatée karstique. Selon lui, ces travaux pourraient interférer avec des réseaux anciens ou actifs et créer des risques de transfert de pollution depuis la route vers l'aquifère alimentant Montredon.

« Ça va intercepter les réseaux karstiques. »

Les intervenants techniques ont confirmé que les effets possibles sur la nappe et sur les réseaux karstiques font partie des vigilances du projet. Des piézomètres ont déjà été installés ou sont prévus afin de mesurer les niveaux d'eau et de mieux caractériser la nappe. Le SMDA, le SMMAR et BRLi ont également indiqué avoir saisi et associé l'ARS et des hydrogéologues agréés pour préciser les impacts potentiels du traitement des fondations sur le comportement de la nappe.

Concernant la route, il a été indiqué que le projet routier serait associé à un dispositif hydraulique et à un assainissement routier permettant de collecter les eaux, de gérer les écoulements interceptés et de limiter les risques de pollution. Les participants ont néanmoins demandé que ce sujet soit étudié avec une attention particulière, compte tenu de la sensibilité des captages et des arrêtés préfectoraux de protection.

Un participant a demandé si l'emplacement du barrage, situé en limite de la zone de protection immédiate du forage de Ratier et dans la zone de protection éloignée du forage de la Croix-Blanche, avait bien été pris en compte. Il a insisté sur la nécessité de respecter les prescriptions des arrêtés préfectoraux et d'obtenir les autorisations nécessaires, sans dérogation susceptible de fragiliser la protection de la ressource en eau.

• Biodiversité et milieux naturels

Les échanges n'ont pas porté de manière détaillée sur les espèces ou habitats naturels. Les préoccupations environnementales exprimées se sont concentrées sur le fonctionnement hydraulique, les sols, les nappes, les risques de pollution et les effets induits par les travaux sur les milieux karstiques.

Ces points devront être repris dans l'étude d'impact, au même titre que les enjeux de biodiversité et les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation éventuellement nécessaires. Un participant a souhaité lire un extrait de la Charte de l'Environnement en séance, dans la mesure où il estime que ce projet va engendrer de forts impacts sur l'environnement.

3.5 Concernant le risque sur le bassin versant du Rec de Veyret et les aménagements projetés

• Compréhension de la vulnérabilité actuelle et future

Plusieurs interventions ont porté sur la notion de vulnérabilité, notamment à Narbonne. Un participant, ancien urbaniste, a indiqué être dubitatif face au chiffre d'environ 8 000 personnes vulnérables, au regard de la surface effectivement visible sur les cartes et des découpages INSEE par IRIS.

« Vérités hypothétiques ! »

Il a demandé si la vulnérabilité présentée correspondait à l'état actuel ou à une vulnérabilité projetée, intégrant des zones d'urbanisation future.

Il a été rappelé que certaines zones évoquées, comme Saint-Victor, Cap de Pla ou la future zone du pôle SNCF, sont inscrites dans les documents d'urbanisme comme zones AU, c'est-à-dire des zones d'aménagement futur. La question posée est donc de savoir si le projet protège des populations et des entreprises existantes ou s'il anticipe aussi le développement urbain prévu dans les documents de planification.

BRLi a indiqué que les calculs de dommages évités et de vulnérabilité mobilisés dans l'analyse-coûts-bénéfices (ACB) portent sur l'état existant, à partir de bases de données nationales telles que les données INSEE, les bâtiments existants et la base SIRENE pour les entreprises. Les habitants ou entreprises qui n'existent pas encore ne sont pas comptabilisés dans l'analyse coût-bénéfice. Les projets futurs peuvent renforcer l'intérêt d'une protection, mais ne sont pas intégrés comme dommages existants dans les calculs présentés.

Les participants ont néanmoins souligné que les documents d'urbanisme peuvent prévoir l'ouverture à l'urbanisation de certains secteurs, ce qui rend difficile la séparation entre analyse hydraulique, planification urbaine et choix politiques. Plusieurs intervenants ont exprimé la crainte que la protection contre les inondations puisse, à terme, accompagner ou faciliter une urbanisation nouvelle dans des secteurs exposés, à Narbonne.

L'expert de BRLi a indiqué que la protection apportée par un ouvrage ne crée pas automatiquement de nouveaux droits à construire et ne permet pas de plus urbaniser. Les PPRI relèvent de l'État et de la DDT, et les communes ne peuvent pas décider seules de l'ouverture à l'urbanisation de zones réglementées. Il a également précisé que, de son point de vue technique, construire davantage dans certains secteurs vulnérables serait une mauvaise idée, même si cette décision ne relève pas de son rôle. La doctrine de l'État est que malgré la mise en place d'ouvrages de protection, la logique est de ne pas rajouter d'enjeux en zone sensible.

• **Prise en compte des crues réelles, des événements passés et du changement climatique**

Les participants ont exprimé une forte préoccupation sur l'évolution des épisodes méditerranéens et sur la capacité des études à anticiper des situations extrêmes. Un participant a rappelé qu'il était tombé environ 600 mm en deux mois au début de l'année, en soulignant qu'un épisode concentré sur quinze jours ou deux jours pourrait provoquer des dégâts bien plus importants.

« C'est la catastrophe »

D'autres ont insisté sur le caractère stationnaire de certains orages méditerranéens, susceptibles de se renouveler pendant plusieurs heures sur le même secteur.

Ces interventions traduisent une inquiétude de fond : le projet est évalué à partir d'une crue de référence, mais les habitants craignent des événements plus intenses ou plus longs, notamment dans un contexte de changement climatique. Le sujet rejoint les questions posées en début d'atelier sur l'ancienneté de certaines études et sur la nécessité de retenir des hypothèses prudentes.

Les intervenants techniques ont rappelé que la crue d'optimisation de l'ouvrage est une crue synthétique de référence et non la seule situation étudiée. Les modèles testent différentes formes de crues et différents débits. L'ouvrage est dimensionné pour un objectif de protection centennal, mais sa sécurité est vérifiée pour des événements beaucoup plus rares. Au-delà de l'objectif de protection, l'ouvrage perd progressivement en efficacité, mais doit rester stable et ne pas céder.

• **Lecture des cartes, photos et supports de présentation**

Des participants ont fait part de difficultés de lecture des cartes et graphiques présentés pendant l'atelier. Certains ont indiqué ne pas toujours comprendre à quelles cartes correspondaient les graphiques de débit et de hauteur, ni quelle situation était représentée : état actuel, état projeté ou état intégrant certains aménagements déjà réalisés.

Une attention particulière a été portée à une photographie utilisée pour illustrer un épisode de crue. Un participant a estimé que son titre ou son usage pouvait être trompeur si la photo était comprise comme une inondation généralisée, alors qu'elle pouvait correspondre à une zone de stockage ou à un fonctionnement hydraulique spécifique. Il a rappelé que, pour le grand public, les mots employés et les légendes ont une importance forte dans la compréhension du risque.

BRLi a précisé que l'épisode de janvier 2026 évoqué correspondait à une petite crue, de période de retour estimée entre 2 et 5 ans, et non à une crue trentennale. Les intervenants ont reconnu l'importance de bien contextualiser les photos et les cartes, et de corriger les supports lorsque des erreurs de communication ou de légende sont identifiées.

Les participants ont demandé que les documents mis à disposition du public soient corrigés et fiabilisés, notamment lorsque des chiffres ou des représentations graphiques peuvent être mal interprétés. Cette demande rejoint les échanges sur le chiffre des dommages estimés et sur la nécessité de disposer de supports actualisés pour se faire un avis éclairé.

• Hypothèses prises en compte dans les modèles

En fin d'atelier, les participants ont interrogé les porteurs du projet sur la prise en compte d'autres infrastructures, notamment les projets de ligne nouvelle ferroviaire, de TGV, de viaduc, de gare ou d'aménagements associés au secteur du Pont des Charrettes. La question posée est de savoir si ces projets peuvent modifier les écoulements et donc les résultats des modèles.

BRL ingénierie a indiqué travailler avec les hypothèses disponibles et transmises dans le cadre de l'étude. Les modèles détaillés étant longs à faire tourner, ils se concentrent sur les secteurs les plus pertinents pour l'objet du projet. Les intervenants techniques ont précisé qu'un passage en viaduc aurait a priori un impact hydraulique limité, principalement lié aux piles, mais que les infrastructures susceptibles de modifier les écoulements devront être prises en compte si leurs caractéristiques sont confirmées.

Les participants ont souligné que les résultats peuvent varier selon les hypothèses de base retenues. Ils demandent donc une vigilance sur la transparence des hypothèses intégrées dans les calculs, en particulier lorsque plusieurs projets d'aménagement se superposent sur un même territoire.

3.6 Les questions et préoccupations sur le projet de manière générale : analyses-coûts-bénéfices, coûts, information du public

• Coût du projet, priorités d'investissement et usage de l'eau

Un participant, ancien propriétaire viticulteur, a exprimé son incompréhension face aux montants évoqués pour le projet, de l'ordre de 25, 30 ou 35 millions d'euros, alors que les viticulteurs et agriculteurs du territoire manquent d'eau. Il estime que ces sommes pourraient être prioritairement orientées vers l'adduction d'eau ou le soutien à l'agriculture, plutôt que vers un ouvrage de protection bénéficiant principalement à Narbonne.

Il a été rappelé par les intervenants techniques qu'il s'agit de deux sujets différents. L'adduction d'eau et l'alimentation des agriculteurs relèvent d'autres projets et d'autres maîtrises d'ouvrage, tandis que l'ouvrage de la Plaine est un ouvrage écrêteur destiné à la protection contre les inondations. L'usage du mot « barrage » peut entretenir une confusion, mais la fonction recherchée ici n'est pas le stockage permanent d'eau pour l'irrigation.

Il a également été rappelé que l'État impose aujourd'hui un filtre économique avant de financer ce type de projet. L'analyse coût-bénéfice doit montrer que les dommages évités sont supérieurs au coût de l'investissement. Selon les éléments présentés par les techniciens, le projet passe ce filtre.

• Analyse coût-bénéfice et chiffres communiqués

Le chiffre des dommages estimés a fait l'objet d'un échange nourri. La brochure du SMDA mentionne 58 millions d'euros de dégâts estimés, alors que BRLi a indiqué que le chiffre retenu pour la crue centennale est de 49,5 millions d'euros. Cette différence a été qualifiée de hiatus ou de problème de communication (il y a eu en effet plusieurs versions de l'ACB et celle de BG a été expertisée).

Les participants ont également interrogé la différence entre les 200 entreprises évoquées dans la communication et les 632 entreprises prises en compte dans l'ACB. Ils ont souligné que ces écarts peuvent donner le sentiment d'une évaluation à géométrie variable, alors même que le critère économique est présenté comme déterminant pour la justification du projet.

BRLi a expliqué que l'ACB du projet actuel utilise la base SIRENE, qui recense l'ensemble des entreprises administrativement enregistrées, y compris des auto-entrepreneurs domiciliés dans des logements. La communication sur 200 entreprises correspondrait plutôt aux bâtiments d'activité clairement identifiables dans des zones d'activités. Les 632 entreprises de l'ACB ne sont donc pas toutes des bâtiments d'activité au sens courant, mais elles peuvent néanmoins être prises en compte dans les calculs selon leur activité et les courbes de dommages associées.

Il est précisé également qu'au moment de la réalisation de l'ACB de l'étude BG, il n'y avait pas de cadre strict comme on peut en avoir à l'heure actuelle.

« Chacun faisait un peu comme il l'entendait et il y avait un écart énorme [pour l'ACB]. »

Il a été indiqué qu'une mise à jour de l'ACB serait réalisée à la suite des études et des échanges, afin de disposer de chiffres définitifs. Les participants ont demandé que les chiffres corrigés soient clairement communiqués au public.

• Information du public et qualité des documents de concertation

Plusieurs participants ont insisté sur la nécessité de documents de concertation fiables, lisibles et correctement légendés. Les erreurs ou approximations relevées - chiffre de dommages, statut d'une photo, lecture de certaines cartes - ne sont pas perçues comme de simples détails, car elles influencent la compréhension du projet par le public.

« Les supports mis à disposition doivent être corrigés et actualisés pour permettre aux habitants de se faire un avis éclairé ».

Un participant a indiqué que les erreurs peuvent arriver, mais qu'elles doivent être reconnues et corrigées dans les documents de référence.

Les organisateurs ont indiqué que les remarques seraient prises en compte dans la suite de la concertation et qu'un retour serait fait sur les réunions et ateliers.

• Perception locale du projet et articulation entre Montredon-des-Corbières et Narbonne

Plusieurs interventions ont exprimé un sentiment de déséquilibre entre les bénéfices attendus pour Narbonne et les contraintes ou impacts possibles pour Montredon-des-Corbières. Des participants ont rappelé que Narbonne souhaite se développer, mais ont insisté sur le fait que cela ne doit pas se faire au détriment de Montredon-des-Corbières.

La formule d'un participant évoquée plus haut dans ce compte-rendu résume ce ressenti : « faut-il détruire deux maisons à Narbonne ou trente montjoies ? ». Cette phrase traduit la manière dont certains habitants perçoivent l'arbitrage entre les solutions techniques : les impacts locaux à Montredon-des-Corbières sont mis en balance avec les bénéfices attendus en aval.

Les participants ont également rappelé des éléments d'histoire locale liés à Cap de Pla, aux anciennes carrières, aux vignes de Scoraille, aux projets de retenue ou de plan d'eau, et plus largement à l'évolution des usages agricoles. Ces éléments ont été apportés pour contextualiser les enjeux fonciers, paysagers et patrimoniaux associés au projet.

4 Clôture et synthèse

En clôture, les organisateurs ont remercié les participants et rappelé qu'un retour serait fait sur les observations exprimées lors de l'atelier.

Les préoccupations principales ressorties des échanges portent sur la justification hydraulique du projet, la prise en compte des alternatives, les impacts sur les sols et les eaux souterraines, la fiabilité des chiffres communiqués et les conséquences du projet pour Montredon-des-Corbières.